

Mail reçu le 29/11/2021 à 18h26

Céline et Pascal GUY

33610 CESTAS GAZINET

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant Cestas depuis 20 ans, nous avons choisi Gazinet pour la qualité de vie et les espaces boisés que ce village nous offre. Nous venons de prendre connaissance du projet Lartigue et de ses impacts sur notre lieu de vie. Par le présent courrier, nous vous notifions notre opposition au défrichage de 16 hectares de zones boisées en vue de la construction de 3 lotissements du domaine Lartigue (Lartigue I, II et III).

En effet, ce défrichage en vue de la construction de ces lotissements va à l'encontre de toutes les règles et orientations écologiques alors que nous nous engageons nationalement et internationalement (Cop 26, lois sur la transition écologique, SRADDET et détermination des trames vertes et bleues, zéro artificialisation nette). Ce projet propose de détruire plus de 16 ha de forêt sans aucune concertation des habitants. Du point de vue écologique, l'emplacement en vue de construction du projet Lartigue est un non sens. L'abattage de 24 arbres remarquables, la destruction d'étangs, l'artificialisation des sols, l'accroissement de la pollution et son impact sur la qualité de l'air, de l'eau et de l'écosystème sont des projets d'une autre époque !

Lartigue I

Au regard du PLU et notamment, des articles relatifs à la construction de logements sociaux abrogés, le lotissement va se situer sur un site NBA, qui, en application du POS, n'est ni défrichable, ni constructible. Nous nous opposons donc au défrichage de ces parcelles.

Lartigue II

Ce lotissement se situe sur une trame bleue, riche en diversité écologique, poumon d'un véritable écosystème. C'est un non sens de la défricher pour la rendre constructible. Nous nous opposons donc à ce défrichage.

Lartigue III

Ce lotissement se situe d'après les études écologiques et d'après le SRADDET sur un corridor écologique. C'est le seul lieu de connexion entre les forêts du nord et de Pessac, où se situe un réservoir écologique remarquable, et les landes du sud. Détruire ce corridor ou le transformer en couloir, mènera à la nécrose des forêts du nord. Cette interconnexion macroscopique n'a pas été prise en compte. Et de facto, nous nous opposons donc à ce défrichage de Lartigue III.

Du point de vue sociétal, le village de Gazinet n'a pas été préparé à l'accueil d'un si important groupement d'habitations en une seule fois :

Densification des voitures

L'étude menée il y a plusieurs années n'a pas pris en compte les heures de pointe de circulation actuelles. Les bouchons s'intensifient depuis plusieurs années entre 7H30 et 9H00 sur la D214, sur la route d'Arcachon et sur l'Autoroute 63 qui mène à Bordeaux. L'étude ne prend pas en compte l'accroissement de circulation actuelle et à venir sur la D214 avec la forte urbanisation de la zone de changement à Pessac (300 logements supplémentaires) et de la zone du Pacha (projet de 120 logements).

La construction d'un rond point sur la D214 en amont du rond point du collège, avec la sortie des lotissements directement sur le rond point, ne va qu'aggraver le phénomène de blocage routier. En outre, la circulation des poids lourds nombreux sur cet axe dégradera cette situation en y ajoutant ce rond-point.

Par ailleurs, les mobilités douces sont quasi inexistantes sur Gazinet. Sans bus (ou très limité), sans piste cyclable sécurisée et avec des trottoirs parfois trop étroits pour les poussettes et personnes à mobilité réduite, les futurs habitants devront systématiquement prendre leur voiture pour amener les enfants à l'école accroissant la circulation dans les 2 sens sur l'avenue Jean Moulin. Les places de parking autour de la gare sont déjà saturées.

L'impact sur les écoles et le collège est également un point d'attention. En effet, les classes des écoles de Gazinet sont très chargées. La construction de 325 logements amènera de nombreux élèves qu'il faut assurer de trouver une place dans les écoles de proximité.

Impacts sur la santé,

Les axes de pollution entourent et traversent la zone concernée (route d'arcachon, D214, autoroute). Construire plus de 300 logements sur cette zone va densifier la pollution déjà présente et va diminuer la qualité d'absorption des gaz nocifs en éliminant 16 ha de forêt autour du collège et du centre sportif de la ville ! Cela va impacter la santé des enfants et des adultes inscrits dans les clubs sportifs. Le bruit engendré par la circulation est également source de dégradation de la santé.

Les cabinets de médecins et paramédicaux (dentistes, kiné) sont déjà surchargés. Les praticiens actuellement implantés ont-ils la capacité à prendre de nouveaux patients ?

Ce projet apparaît désuet avant même sa mise en oeuvre. Il n'a été présenté (très tardivement) par le maire que comme un moyen de répondre aux objectifs de la loi SRU. Si les objectifs de construction de logements sociaux doivent être poursuivis, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Plutôt que le défrichage de parcelles de forêts, quelle réflexion a été menée sur l'utilisation des sols vacants déjà artificialisés ?

C'est pourquoi, suite à l'ensemble de ces remarques, nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de rendre un avis négatif sur ce projet. Nous demandons à Madame la Préfète de s'opposer au défrichage de ces forêts.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.

A Cestas, le 29/11/2021